



Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°54

Réunion retenue du lundi 27 juin 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2022 / 2023

La Commission invite les clubs ayant des souhaits ou des desiderata pour la saison 2022-2023 à nous les faire parvenir au plus tôt.
Elle invite également les clubs à nous communiquer les dates d'indisponibilité des gymnases au cours de la saison 2022-2023 s'ils en ont connaissance.

FUTSAL FEMININ MATCH PERDU PAR PENALITE

Niveau Espoir

Poule A

24372116 PARIS XIV FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 du 12/06/2022

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS XIV FUTSAL 1 pour non envoi de feuille après 2 rappels (art.44 RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel : le 13/06/2022

2^{ème} rappel : le 20/06/2022

PARIS XIV FUTSAL (-1pt – 0 but)

B2M FUTSAL (3pts – 0 but).

FUTSAL FEMININ - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande aux clubs recevant de bien vouloir transmettre la feuille de match des rencontres ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art.44 du RSG de la LPIFF).

2^{ème} et dernier rappel :

Espoir – poule A – 24372040 MARCOUVILLE SC CP 1 / ETOILE BOBIGNY du 19/06/2022